

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-233 du 30 Août 1980

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1980, d'Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin pour le grade de Commandant et d'Intendant Militaire de 3ème Classe.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

Vu le décret N°80-39 du 12 février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance N°77-14 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;

VU l'ordonnance N°80-2 du 6 février 1980 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;

VU le décret N°80-209 du 25 juillet 1980 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 juillet au 31 août 1980 ;

VU le Procès-Verbal N°130/SC/B1/EMG/FAP du 11 juin 1980 relatif au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 ;

SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 20 août 1980,

DECRETE :

Article 1er.— Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 pour le grade de Commandant et d'Intendant Militaire de 3ème Classe à titre normal ou à titre d'ancienneté et dans l'ordre ci-après, les **Officiers** des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent :

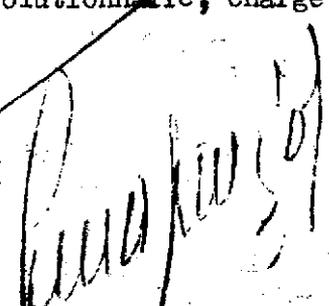
.../...

- ASSOUMA Abdoulaye
- LOKO Georges
- BIAOU Adolphe
- KORA BATA Bio Yo
- KOUYAME François
- DASSI Odjougbelè Didier
- NOUKPO Séraphin.

Article 2. - Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 30 Août 1980

pour le Président de la République,  
le Premier Vice-Président de l'Assemblée  
Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

le Ministre des Finances absent,



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 ANR 6 MF-MDN 10 DPE-INSAE-  
DAJL 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6  
EMG-FAP 10 FDN-FSP 10 DSI 4 CAB-MIL 8 DB-DCF-Solde 6 DI 4 Trésor 4 BCP 1  
Intéressés 7 JORPB 1.-